

PAGE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

RECETTES UTILES

GATEAU AIGLE

1 tasse de cassonade, $\frac{1}{2}$ tasse de beurre, 1 tasse de lait sûr, 1 œuf, 1 cuillerée à thé de Soda Magique, autant de cannelle, $\frac{1}{4}$ cuillerée à thé de clou, $\frac{1}{2}$ cuillerée à thé de muscade, 1 tasse de raisins, 2 tasses de farine.

Le Bulletin de la Ferme est le seul organe officiel dont la Coopérative se serve pour se tenir en relation avec ses membres.

RECETTES UTILES

BRIOCHES ESPAGNOLES

1 $\frac{1}{2}$ tasse cassonade, $\frac{1}{4}$ tasse beurre, 3 œufs, 1 tasse lait, 2 tasses farine, 3 cuillerées à thé de Poudre à Pâte Magique, 1 cuillerée de cannelle, 1 cuillerée à thé de gingembre, $\frac{1}{2}$ noix de muscade Glacer.

(à suivre)

Convention de l'Industrie laitière

Conférence de M. Raoul Dumaine, directeur des Propagandistes de la Coopérative Fédérée.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Puisque nous sommes ici pour étudier les questions qui se rattachent à notre industrie laitière et que notre plus important département, à la Coopérative, est justement celui qui s'occupe de la vente des produits laitiers, il n'y a pas de doute que vous puissiez être intéressés par ce qui se passe chez nous.

L'année 1928 fera époque dans l'histoire de la Coopérative. Nous constatons, dans chacun de nos départements, et particulièrement dans celui du beurre et du fromage, une augmentation très substantielle, non seulement dans les quantités reçues, mais encore dans le nombre de ceux qui font affaires par notre entremise. Nous ne croyons pas exagérer en disant que l'augmentation dans ce département sera de 20 à 25%, ce qui, vous me le concéderez, représente quelque chose de plus qu'un alignement de chiffres, car nous avons la prétention de voir grandir nos facilités de service en même temps que nous voyons augmenter le nombre de ceux avec qui nous sommes en relation.

Nous ne croyons pas qu'une comparaison entre les prix payés par nous et ceux payés par le commerce en général puisse traduire autre chose qu'un avantage en notre faveur. Sans que je puisse encore donner un chiffre exact, mais il n'y a là qu'une affaire d'apparence, qui permettent de dire que la Coopérative aura payé, cette année encore, des prix qui seront plus élevés en moyenne que ceux du commerce; et cette différence sera notablement plus forte que ne l'a été celle de l'an dernier.

Il arrive très souvent que l'on parle de la différence qui existe entre les prix que paie la Coopérative et ceux qui sont payés dans certaines chambres de vente locales. Cette question semble mettre la Coopérative en désavantage; mais il n'y a là qu'une affaire d'apparence, qui disparaît dès que l'on veut bien étudier les faits de près.

En effet, qu'elle est la raison pour laquelle une chambre de vente locale peut payer plus cher que ne peut le faire le commerce de Montréal ou même que la Coopérative? Si vous êtes quelque peu au courant de ce que font nos chambres de vente, vous n'êtes pas sans savoir que celles-ci n'ont pas généralement de très grandes quantités de beurre ou de fromage à offrir en vente, ou si elles en ont elles, doivent recourir aux services du commerce de Montréal ou même de la Coopérative. Or, comme le commerce local n'exige que certaines quantités limitées de ces produits, il est facilement compréhensible que plutôt que de les expédier à Montréal, pour les faire revenir ensuite, on consentira à payer les prix qui paraîtront plus élevés que ceux que l'on paie à Montréal.

On se plaint également à appliquer à toutes les ventes des prix qui, en réalité, n'ont été payés que pour une partie. De fait, au cours de l'été dernier, il ne s'est pas passé une seule semaine sans que la Coopérative ne reçoive des expéditions de chambres locales de vente des différents districts de la province. Ceci prouve, de manière bien convaincante, que les prix retournés par ces chambres ne peuvent certainement pas être plus élevés que ceux que retourne la Coopérative.

Le fromage s'est, cette année, payé un prix qui a été généralement plus élevé que ce à quoi on était habitué. La cause, croyons-nous, de ces prix ne doit pas être mise uniquement au compte de la plus grande rareté du fromage, mais aussi au fait que la qualité générale de notre production a été meilleure qu'elle ne l'a jamais été. On pourrait dire la même chose pour le beurre, quoique peut-être la différence des prix n'ait pas été tout à fait aussi avantageuse que pour le fromage.

Bien que je ne puisse vous donner des chiffres d'une précision absolue, je ne crois pas m'éloigner de la vérité en disant que nous aurons, cette année, une amélioration de tout près de 10% dans la qualité du fromage et de 6 à 8% pour le beurre. C'est là un progrès considérable et je dois dire, à la louange de Messieurs les Inspecteurs et les Fabricants, que ce sont eux qui, dans une large mesure, sont responsables de la chose.

Vous me permettrez toutefois de revendiquer pour la Coopérative Fédérée une part de ce mérite. Notre "Course à la Perfection" n'a pas été étrangère à ces progrès. Le système de récompense que nous avons adopté depuis quelques années permet de donner justice, non seulement à quelques fabricants plus méritants, mais elle atteint chacun de ceux qui font des efforts pour améliorer leur fabrication. Le généreux encouragement que nous recevons de la part du Ministère Provincial nous permet de donner des primes d'importance assez notable, lesquelles représentent, pour chaque concurrent, un montant qui ne doit certes pas

les laisser indifférents. Cette émulation que nous nous efforçons de faire naître chez les fabricants est, croyons-nous, un excellent moyen de porter ceux-ci à prendre les mesures voulues pour améliorer la qualité de leurs produits.

Une autre chose qui porte des fruits très encourageants est l'envoi de ces rapports éducatifs que notre classificateur-surveillant, M. Omer Tessier, envoie pour chacune des expéditions de beurre ou de fromage qui arrivent à la Coopérative.

Le seul témoignage des nombreuses lettres que Messieurs les Fabricants adressent chaque semaine à M. Tessier, est certainement suffisant pour faire voir en quelle estime on tient cette pratique parmi vous, Messieurs. Ils sont nombreux les Fabricants, dans notre province, qui ont eu occasion de profiter de ces conseils donnés par un expert et qui doivent à ces rapports certaines améliorations très heureuses.

On me permettra ici une remarque au sujet de la position de notre Classificateur-Surveillant. Nous aimerions que vous verriez en lui non pas uniquement un homme qui est appelé à estimer la valeur du beurre ou du fromage que vous expédiez à la Coopérative. Son rôle est tout autre que cela. Ce travail de classification est fait par les Classificateurs du Gouvernement. Ce que fait notre Classificateur est ni plus ni moins que vous protéger. En effet, vous savez que les prix que nous retournons sont basés sur la classification du Fédéral. Mais savez-vous que si nous n'avons jamais payé moins cher que ce qu'exigeait la classification du Fédéral, nous avons, par contre, payé très souvent plus que ne demandait cette classification, et cela grâce à ce surveillant qui, en plus de vous aider de ses conseils, prévient beaucoup de ces erreurs qui peuvent se glisser dans toute classification. Ceci ne doit pas être pris comme un blâme que nous adressons à Messieurs les Classificateurs du Fédéral; pas du tout, car ils font leur travail très consciencieusement et si, pas plus que nous, ils ne sont à l'abri de l'erreur, nous devons dire que ce n'est que très rarement qu'ils se trompent.

Nous estimons, à la Coopérative, que Messieurs les Inspecteurs jouent un rôle des plus importants auprès des Fabricants et si, depuis quelques années, nous constatons une amélioration très sensible dans la qualité de nos produits, nous ne pouvons qu'en attribuer une très large part du mérite à ces hommes qui vont de fabrique en fabrique donner ces renseignements, grâce auxquels chacun peut être tenu au courant des choses nouvelles que nous apporte la science et l'expérience.

Bien qu'il semble déplacé de parler ici des activités autres que celles qui, à la Coopérative Fédérée, se rattachent à la production et à la vente du beurre et du fromage, je ne crois pas aller, en ce faisant, absolument en dehors des limites d'étude que s'est données cette convention. N'êtes-vous pas réunis ici pour parler de ce qui peut aider à l'avancement de la classe agricole en général, tout aussi bien que de ce qui peut vous aider à améliorer les conditions qui sont faites à notre industrie laitière?

Or vous savez quelle place tient sur nos fermes la vente de nos animaux. Les nouveaux développements qui se sont produits au cours des dernières années, et particulièrement pendant les derniers douze mois, méritent certainement que Messieurs les fabricants et Inspecteurs n'en soient pas ignorants. Vous êtes, Messieurs, et à juste titre, considérés comme des conseils très autorisés des cultivateurs que vous avez si souvent occasion de rencontrer. Je me permets donc de vous dire un mot de la vente des animaux.

On sait que tous les gros acheteurs sur les marchés de Montréal, sont groupés ensemble et que leurs achats se font à peu près tous par l'entremise d'un acheteur unique. On conçoit que cette manière de grouper leurs achats constitue, pour les intéressés, une économie notable et que cela leur permet de faire disparaître pratiquement toute concurrence entre eux, tout en leur donnant toute liberté pour influencer les prix dans le sens qu'ils voudront.

Pour contrebalancer cette coopération entre acheteurs, il faut absolument que les vendeurs, les cultivateurs dans le cas, recourent, à leur tour, à des moyens identiques.

Certains événements de ces dernières semaines font voir quels effets peut avoir la vente des animaux vivants par l'intermédiaire d'une organisation qui détiendrait le contrôle sur une forte proportion des sujets mis en vente.

Il y a trois semaines, la Coopérative Fédérée recevait 81 charrs d'animaux vivants des cultivateurs des différents districts de la province. Plus de 7,200 agneaux lui étaient consignés au cours de ces huit jours. Elle avait la haute main sur le marché de Montréal en ce qui concerne la vente des agneaux.

Les résultats qu'elle a obtenus font bien voir le rôle que peut jouer cette importante organisation en faveur des cultivateurs.

Lundi matin, lorsque les acheteurs se présentèrent sur les cours à bestiaux pour faire leurs achats, ils firent connaître leurs prix. La

(Suite à la page 968)

NOTE

AVIS. — Il ne s'adressent à la Coopérative Fédérée s'occupe pour se tenir en contact avec l'administration de toutes vos lettres Québec.

Notre journal spécial, à l'occasion de la Ferme. Nous vous remercions.

L'honorable M. Tessier, le bruit que l'honorable M. Tessier active. Les autres lecole, d'autres en fait rantes.

L'honorable M. Tessier, en déclarant ministre de l'Agriculture. "Nous avons pour consentir à et il continuera à être." "becc."

Certes, plus de repos relatif dans son désintéressement côtés de son chef nous nous en réjouissons. M. Tascher trepris de rénover la forte raison la pr

Entre nous. clame à nous-mêmes établi et assez co

Nous rappelons dans le Bulletin

Si vous avez journal vous fera

Ce qui réussit cultivateur. L'a

tion, mais encore

Prenez votre été induit à entr

vous vouliez avo

viez vu l'annonc

L'âge de l'is coûte se conform

marcher avec le d'annoncer dans

Pour tout ce la province de C

de la Ferme, qu

lecteurs.

Placement

paroles judicieus

lements, à ce su

à Baie St-Paul,

bons placements

obligations à va

système tend à

vent vouées à la

enlèvent tout d

avantageusemen

Agriculture

tionnés déclarer

des champs doit

sous l'effet du t

Cette fois,

celui que lance

de son président

coopération plus

Comme premier

Agriculture au

un vaste sujet

vitale. S'il est f

ner de bons rés

soit particulière

liens politiques

enquêtes et aux